

Séance du 2 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 23

Date de la convocation : 27/03/2026  
Date d'affichage : 27/03/2026  
Acte rendu exécutoire après dépôt en  
préfecture le :

L'an deux mil vingt-six et le deux avril, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Pierre JEANNE, maire.

Présents : Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Madame CARNET Mathilde, Monsieur CHAGNY David, Monsieur COGE Quentin, Madame DURAND Bérangère, Madame ESNAULT Amélie, Monsieur FAUVEL Thibault, Monsieur GAUGAIN Nicolas, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LACAM Stéphanie, Madame LARCHER Solène, Monsieur LEBON Nicolas, Monsieur LECERF Etienne, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame LEPORTIER Charlotte, Monsieur MARIE François, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Madame PIGEON Charlotte, Monsieur ROUSSEAUX Pierre, Madame SCELLES Aurore, Monsieur SCHACHER Christophe, Madame VILLAIN Marie-Agnès

Absent excusé : Monsieur LE TOURNEUR Julien donne pouvoir à Monsieur ROUSSEAUX Pierre  
Secrétaire : Monsieur LEBON Nicolas

**Objet : Devis L'Atelier du Plombier pour la garderie de Billy**

Délibération 34/2026

Vu la nécessité de faire des travaux à la garderie de Billy.

Vu le devis de l'entreprise L'Atelier du Plombier 14850 HEROUVILLETTE d'un montant de 14 237,95 € HT soit 17 085,54 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à la majorité et une abstention la maire à signer le devis.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie conforme, le 3 avril 2026

La Maire

M-P. JEANNE



Le secrétaire

N. LEBON